

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES ARC SUD BRETAGNE**



DATE de CONVOCATION
28 JANVIER 2021

DATE d'AFFICHAGE
5 FEVRIER 2021

NOMBRE de CONSEILLERS :
En exercice : 38
Présents : 29
Votants : 37

L'an deux mille vingt et un,
le 2 février à dix-huit heure trente,

Le Conseil Communautaire dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la salle polyvalente de Marzan en séance publique sous la présidence de Monsieur Bruno LE BORGNE, Président de la Communauté de Communes Arc Sud Bretagne.

Etaient Présents : MM. Patrick BEILLON, - Christian BILLY, Mme Anne-Cécile BLANCHARD, - - MM. Jean-François BREGER, - Mmes Marie-Thérèse CABON, - Muriel CLERY, - MM. Michel CRIAUD, - Guy DAVID, - Mme Annie DRENO, - MM. Samuel FERET, - Guillaume FREDET, - Patrick GERAUD, - Alain GUIHARD, - Gérard GUILLOTIN, - Denis HILLAIREAU, - Bruno HUBERT, - Jean-Marie LABESSE, - Bruno LE BORGNE, - Mme Geneviève LE GOUALLEC, - MM. Denis LE RALLE, - Eric LIPPENS, - Mme Muriel MALNOE, - M. Noël PAUL, - Mmes Jocelyne PHILIPPE, - Odile PROVOST, - MM. Patrice RENARD, - Bertrand ROBERDEL, - Mmes Régine ROSSET, - Isabelle SIRLIN.

Etaient Absents Excusés : Mme Laurence BAUDAIS, - MM. Patrick BUESSLER-MUELA, - Jean-Paul DANIEL, - Mme Béatrice DENIGOT, M. Alain HALIMI, - Mmes Nicole KORN, - Valérie LAFAURIE-LE DIVELLEC, - Christine LE CADRE, - Mireille LUCAS.

Mme Laurence BAUDAIS donne pouvoir à Mme Marie-Thérèse CABON

M. Jean-Paul DANIEL donne pouvoir à Mme Marie-Thérèse CABON

Mme Béatrice DENIGOT donne pouvoir à M. Alain GUIHARD

M. Alain HALIMI donne pouvoir à Mme Odile PROVOST

Mme Nicole KORN donne pouvoir à M. Noël PAUL

Mme Valérie LAFAURIE-LE DIVELLEC donne pouvoir à M. Patrick BEILLON

Mme Christine LE CADRE donne pouvoir à M. Michel CRIAUD

Mme Mireille LUCAS donne pouvoir à M. Jean-François BREGER

Formant la majorité des membres en exercice.

Mme Annie DRENO a été élue Secrétaire.

**DELIBERATION N°04-2021 – FINANCES – SUBVENTION A LA COMMUNE DE NOYAL-MUZILLAC POUR LA CREATION
D'UNE AIRE DE COVOITURAGE**

M. Guy DAVID, Vice-président en charge des finances, rappelle qu'un crédit de 8 500 € était inscrit au budget primitif 2020 pour le versement de subventions d'investissement aux communes engagées pour l'aménagement d'aires de covoiturage inscrites au Plan de Mobilités Rural (PMR). A ce titre, 6 500 € étaient réservés pour la commune de Noyal-Muzillac.

Par courrier du 5 janvier 2021, Monsieur le Maire de Noyal-Muzillac sollicite le versement de cette aide à hauteur des crédits inscrits, soit 6 500 €, suite à la réalisation de l'aire de covoiturage située à l'entrée sud du bourg, telle que fléchée dans le PMR.

Le plan de financement de ce projet est le suivant :

Dépenses en € HT		Recettes		%
travaux	24 214,00 €	Conseil départemental PST	7 264,20 €	30,00
		Arc Sud Bretagne	6 500,00 €	26,84
		Commune de Noyal-Muzillac Autofinancement	10 449,80 €	43,16
TOTAL	24 214,00 €	TOTAL	24 214,00 €	100,00

Envoyé en préfecture le 04/02/2021

Reçu en préfecture le 04/02/2021

Affiché le

ID : 056-200027027-20210202-DELIB_04_2021-DE

Au vu des éléments exposés ci-dessus, le Conseil Communautaire,
l'unanimité :

- **DECIDE** le versement d'une subvention d'investissement d'un montant de 6 500 € à la commune de Noyal-Muzillac, pour la réalisation d'une aire de covoiturage à l'entrée sud du bourg.

Pour Extrait Certifié Conforme,
A Muzillac, le 04/02/2021 -
Le Président,

